



Rachat de prêt

Par Hydro38

Bonjour.

Dans le cadre d'une séparation je vais racheter la part de mon ex compagne pour conserver notre maison.

L'opération consiste au versement d'une soulte et au solde du prêt immobilier en cours.

Pour cela je dispose de 2 offres de prêt.

La première négociée par une courtière et la seconde est une proposition de ma banque actuelle (dans laquelle j'ai le crédit en cours).

La proposition de ma banque que est plus intéressante mais la courtière me dit que le rachat des en cours par ma banque est impossible. D'autres sources donnent également des avis contraires. Je ne comprends pas ce flou autour de cette question... Qu'en est-il réellement ? Existe-t'il un texte qui encadre cela ?

Merci de votre aide.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous ne devriez vous baser que sur ce qui est écrit dans les offres de prêt.

La courtière défend son offre et dénigrer la concurrence est une approche commerciale peu loyale mais non illégale.

Retournez voir votre banque et vérifiez bien si le crédit en cours sera bien soldé via par leur offre de prêt.

Par Hydro38

Bonsoir.

Merci du retour.

J'ose espérer que ce n'est pas la seule raison et qu'elle a d'autres arguments, ça serait un sérieux manque de professionnalisme.

Par yapasdequoi

Demandez lui de trouver des arguments pour défendre son offre, pas pour descendre celle de la banque.

MAis surtout allez voir votre banque pour vérifier s'il n'y a pas des conditions pour cette offre, ou pour le rachat du crédit en cours.

Souvent en cas de rachat anticipé du crédit immobilier, il y a des indemnités à verser à la banque. Vérifiez si c'est le cas, combien il faut verser et si ce serait annulé au cas où le rachat est fait par la même banque (et pas si c'est un concurrent...)

Par Hydro38

J'ai bien interrogé les 2 mais pas de retour pour le moment

Par yapasdequoi

Sauf erreur, il y a 11 jours de réflexion avant de signer une offre de crédit.

Et vous devez prendre le temps de cette réflexion avec tous les éléments en main.

En attendant les réponses, relisez tous les textes des offres.

Par Hydro38

Pour revenir à la question initiale selon vous rien n'empêche une banque de racheter ses encours.
L'offre de la banque serait donc légitime contrairement aux dires de la courtière.

Par yapasdequoi

Ce n'est pas son intérêt...

Un remboursement par anticipation est toujours possible, mais comme déjà dit, il peut y avoir des pénalités.